

**Département du Doubs**  
**Arrondissement de MONTBELIARD**  
**Canton de VALENTIGNEY**

**Commune de VALENTIGNEY 25700**  
**EXTRAIT n° 2026-18**  
**du Registre des Délibérations du Conseil Municipal**  
**Séance du 24 février 2026**

L'An Deux Mille Vingt-Six, le 24 février 2026, le Conseil Municipal de la Commune de VALENTIGNEY s'est réuni, en mairie, salle du conseil à Valentigney, à dix-neuf heures trente, après convocation légale, sous la présidence de Monsieur Philippe GAUTIER, Maire.

**Nbre de Conseillers Municipaux en exercice : 33**

**Nbre de membres présents : 28**

**Nbre de suffrages exprimés : 30**

**Présents :** MM. Mmes. Philippe GAUTIER. Denis NEDEZ. Lise VURPILLOT. Arnaud PAVILLARD. Maud PELISSIER. Arnaud JACQUOT. Martine MICHAUD. Georgette CUENOT. Gérard PATEREK. Catherine PARROT. Elisabeth COQU. Nourredine DRAYAF. Stéphanie GAUTIER. Anne-Lise GARCIA. Thierry MAILLOT. Marie HUGONOT. Gabrielle MANZINALI. Claudia FERNANDES. Daniel FERNANDES. Stéphanie BOURQUIN. Philippe CURIE. Dominique DANGEL. Nadine MERCIER. Claude-Françoise SAUMIER. Pierre MOSSINA. Jean-Louis RENGGLI. Omar RABEI. Saniye AKDEMIR.

*Armando LOPES sort pour le vote de ce point*

**Excusés :** Roland GAMBERI. Valère NEDEZ

**Absents :** Jean-Claude HERARD. Jean-François HEIL

**Pouvoirs :** Roland GAMBERI pouvoir à Denis NEDEZ  
Valère NEDEZ pouvoir à Philippe GAUTIER

**DATE D'ENVOI DE LA CONVOCATION :** le 18 février 2026

**Secrétariat de séance :** il a été procédé, conformément à l'article L. 2121.15 du Code Général des Collectivités Territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris dans le Conseil, Madame Claudia FERNANDES ayant obtenu l'unanimité des suffrages, a été élu pour remplir ces fonctions qu'il a acceptées.

Le Procès-Verbal de la séance du 10 décembre dernier est adopté à L'UNANIMITE des voix présentes et représentées.

**AVENANT N°4 A LA CONVENTION D'OBJECTIFS ET DE MOYENS ENTRE LA VILLE  
DE VALENTIGNEY ET L'HARMONIE**  
**VERSEMENT DE LA SUBVENTION ANNUELLE**

*Extrait du registre des délibérations n°2026-18***AVENANT N°4 A LA CONVENTION D'OBJECTIFS ET DE MOYENS ENTRE LA VILLE DE VALENTIGNEY ET L'HARMONIE/ VERSEMENT DE LA SUBVENTION ANNUELLE**

Monsieur le Maire rappelle que la Ville de Valentigney soutient l'Harmonie dans son développement permanent, en particulier dans le cadre de la nouvelle convention d'objectifs et de moyens (2024-2027) actée par délibération du 13 décembre 2023.

Le développement qualitatif de l'Harmonie de Valentigney se poursuit d'année en année :

- Le maintien des effectifs (musiciens, orchestre et élèves),
- Qualification des professeurs, partenariat avec le Conservatoire à Rayonnement Départemental (CRD), diversification des temps de création et de diffusion (cabaret musical, orchestre des professeurs, création pédagogique ...),
- Implication dans les diverses actions culturelles de la Ville.

Pour permettre à l'Harmonie de pérenniser les actions de son programme 2026, arrêté par la Ville, il convient de fixer le montant de la subvention pour cette année à **49 000 euros** répartie en 2 versements, soit **50 % (24 500 €)** du montant de la subvention en avril et **50% (24 500 €)** en juin

L'exposé du Maire entendu, le Conseil Municipal, après en avoir valablement délibéré, **A L'UNANIMITE** (Armando LOPES sort pour le vote de ce point) des voix présentes et représentées, autorise Monsieur le Maire à

- **SIGNER** l'avenant n° 4 à la convention d'objectifs et de moyens entre la Ville et l'Harmonie  
- **VERSER** à l'Harmonie une subvention de 49 000 € répartie en 2 versements de 24 500 € chacun en avril et en juin,

- **DIT** que la présente délibération sera :

- **Transmise** à Monsieur le Sous-Préfet de Montbéliard,
- **Notifiée** à Monsieur le comptable public du Service de Gestion Comptable de Montbéliard,
- **Publiée et affichée** conformément aux textes en vigueur.

*Tout recours contre la présente délibération doit être formulé auprès du Tribunal Administratif compétent dans les deux mois, à partir de sa publicité et/ou sa notification et de sa transmission au représentant de l'Etat dans le Département.*

**Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus.**

**Certifié exécutoire,**

**Le Maire,**

